



SERVICE DE L'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE
DE LA RÉGIE DES EAUX
DU SIAEPAVID

Rapport sur la Qualité et le Prix du Service d'eau potable

VALLÉE DE L'ISLE - RÉGIE DES EAUX DU SIAEPAVID

EXERCICE 2021

Table des matières

1	Caractérisation technique du service	4
1.1	Présentation du territoire desservi	4
1.2	Mode de gestion du service	5
1.3	Estimation de la population desservie (D101.1)	5
1.4	Nombre d'abonnés	5
1.5	Eaux brutes	6
1.5.1	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2	Achats d'eaux brutes	7
1.6	Eaux traitées	7
1.6.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020	7
1.6.2	Production	7
1.6.3	Achats d'eaux traitées	8
1.6.4	Volumes vendus au cours de l'exercice	9
1.6.5	Autres volumes	9
1.6.6	Volume consommé autorisé	10
1.7	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	10
2	Tarification de l'eau et recettes du service	11
2.1	Facture d'eau type (D102.0)	12
2.2	Recettes de la collectivité	13
3	Indicateurs de performance	14
3.1	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	14
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	14

3.3 Indicateurs de performance du réseau.....	16
3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	16
3.3.3 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	18
3.3.4 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	18
3.3.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	18
3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	19
4 Financement des investissements.....	20
4.1 Branchements en plomb.....	20
4.3 Montants financiers.....	20
4.4 État de la dette du service.....	20
4.5 Amortissements.....	21
4.6 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	21
4.8 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	21
5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	22
5.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	22
5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	22
6 Tableau récapitulatif des indicateurs AEP RÉGIE Vallée de l'isle.....	23

1 CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement des Vallées de l'Isle et de la Dronne
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : ISLE
- Caractéristiques (commune, E,P,C,I et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	//
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	//
Traitement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	//
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	//
Stockage (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	//
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	//

- Territoire desservi (communes adhérentes au service) :

Abzac, Camps-sur-l'Isle, Coutras, Gours, Le Fieu, Petit-Palais-et-Cornemps, Porchères, Puynormand, Saint-Antoine-sur-l'Isle, Saint-Christophe-de-Double, Saint-Médard-de-Guizières, Saint-Sauveur-de-Puynormand, Saint-Seurin-sur-l'Isle

- Existence d'une CCSPL Non
- Existence d'un schéma de distribution Non
- Existence d'un règlement de service Oui
- Existence d'un schéma directeur Non

1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en Régie par **Régie à autonomie financière**.

1.3 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **14 218 habitants** au 31/12/2021 (14 242 au 31/12/2020)..

1.4 NOMBRE D'ABONNÉS

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **7 028 abonnés** au 31/12/2021 (6 977 au 31/12/2020).

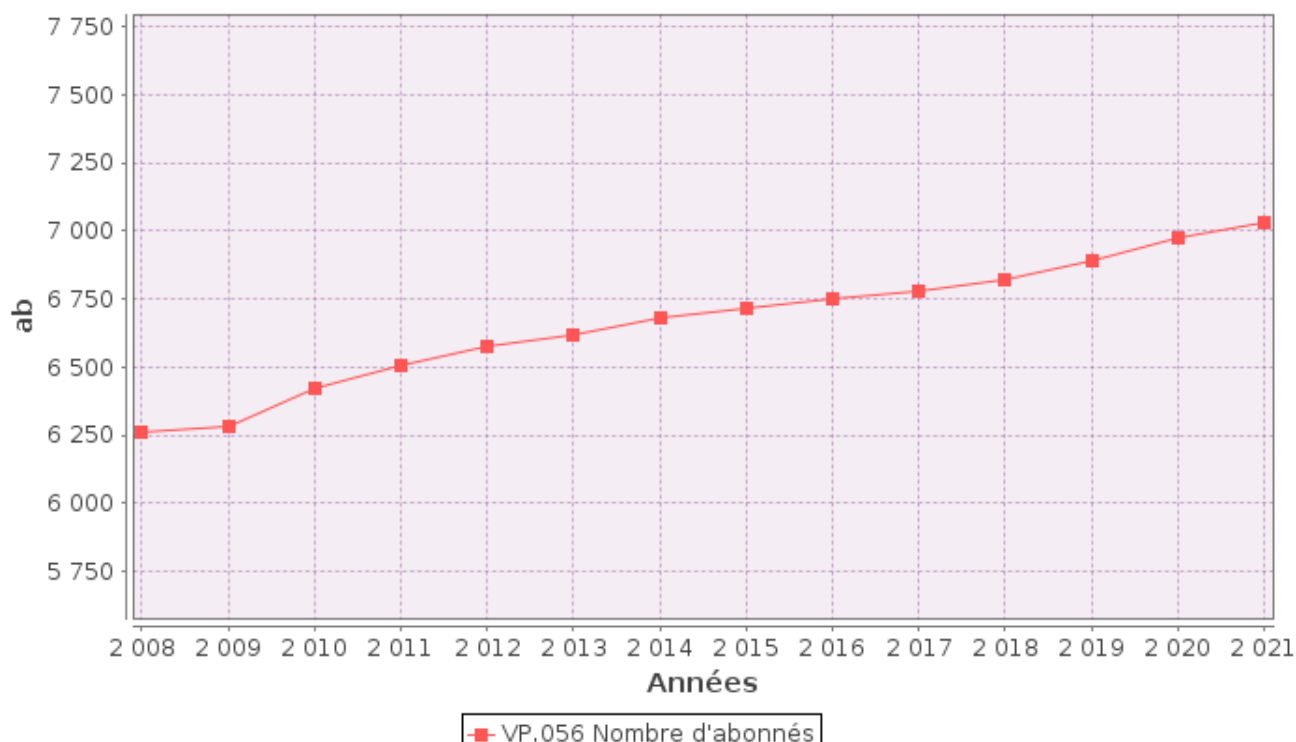
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021
Abzac	963
Camps-sur-l'Isle	298
Coutras	569
Gours	279
Le Fieu	236
Petit-Palais-et-Cornemps	342
Porchères	439
Puynormand	175
Saint-Antoine-sur-l'Isle	326
Saint-Christophe-de-Double	345
Saint-Médard-de-Guizières	1 339
Saint-Sauveur-de-Puynormand	174
Saint-Seurin-sur-l'Isle	1 543
Total	7028

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **21,78 ab./km** au 31/12/2021 (21,54 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,02 habitants/abonné** au 31/12/2021 (2,04 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **103,96 m³/abonné** au 31/12/2021. (99,6 m³/abonné au 31/12/2020).



1.5 EAUX BRUTES

1.5.1 PRÉLÈVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU

Le service public d'eau potable prélève **954 304 m³** pour l'exercice 2021 (952 985 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux m ³ /h	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Forage LAVEAU 2	Nappe éocène Centre	120	200 360	271 888	35,7%
Forage TROQUEREAU	Nappe éocène Nord	130	497 007	440 507	-11,4%
Forage- AU PASSAGE 2	Nappe éocène Centre	100	255 618	241 909	-5,4%
Total	/	/	952 985	954 304	0,1%

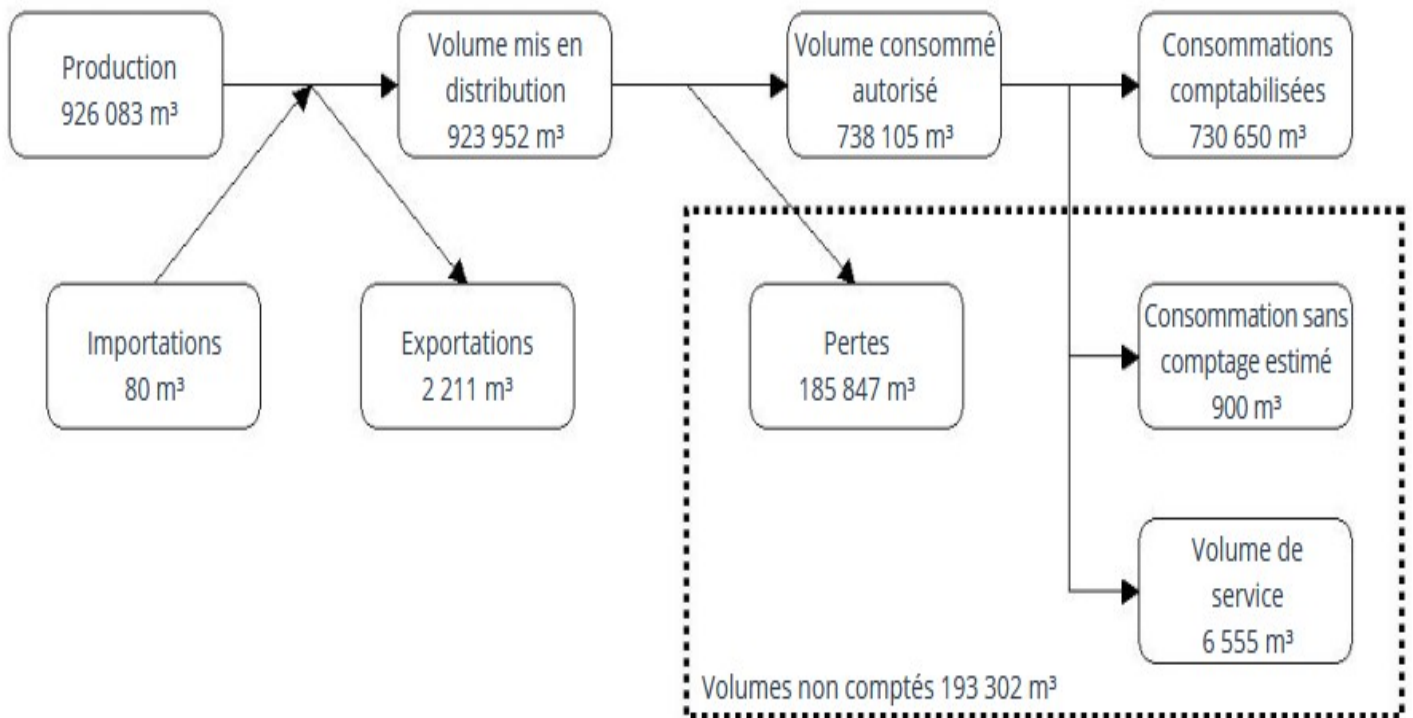
Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.5.2 ACHATS D'EAUX BRUTES

Pas d'achat d'eaux brutes

1.6 EAUX TRAITÉES

1.6.1 BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE EN 2021



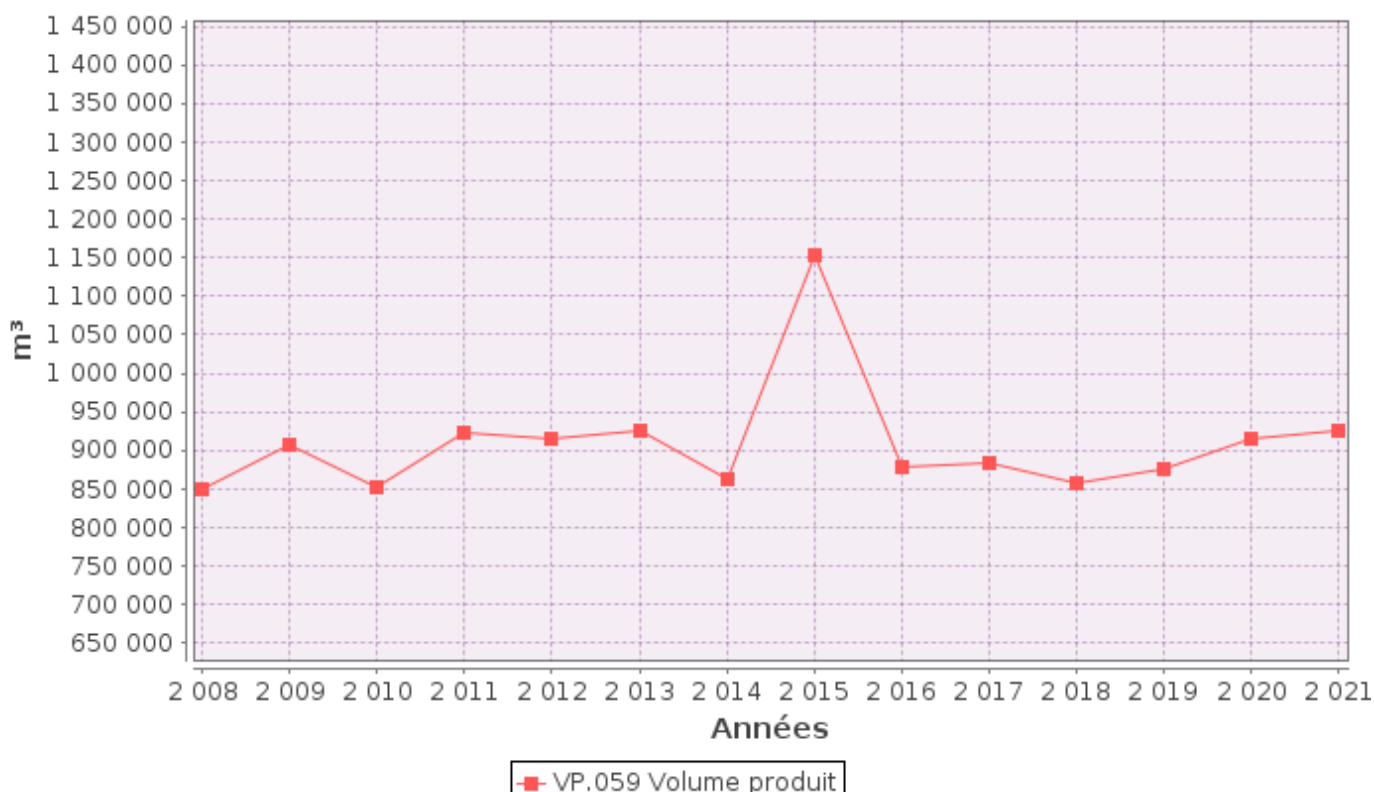
1.6.2 PRODUCTION

Le service a 3 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
LAVEAU	Déferrisation et désinfection
RIEU	Déferrisation et désinfection
TROQUEREAU	Déferrisation et désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Forage LAVEAU 2	182 738	267 322	46,3 %	80
Forage TROQUEREAU	480 679	417 863	-13,1 %	80
Forage RIEU - AU PASSAGE 2	252 722	240 898	-4,7%	80
Total du volume produit (V1)	916 139	926 083	1,1%	80



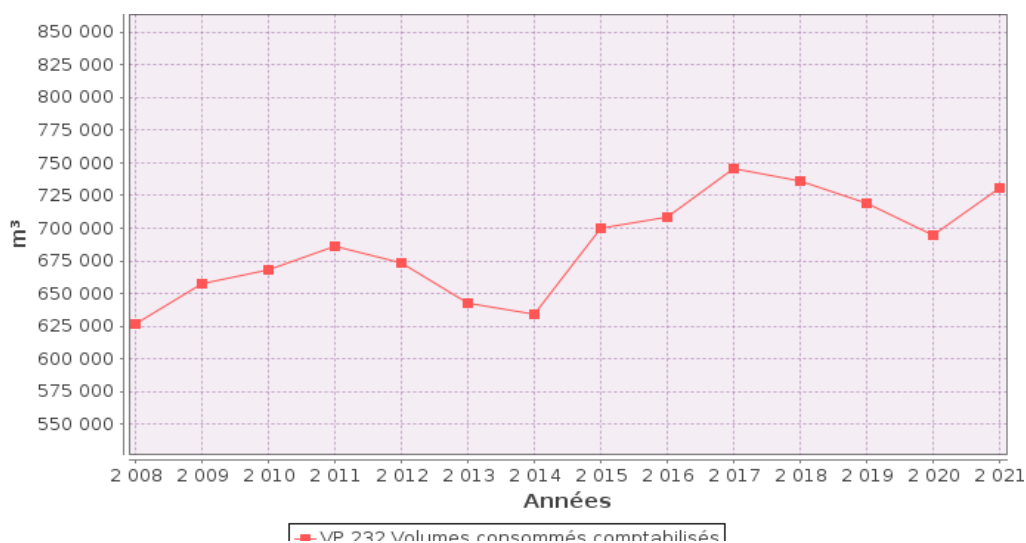
1.6.3 ACHATS D'EAUX TRAITÉES

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
SIEA de l'Est du Libournais	80	95	18,7 %	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	80	95	18,7 %	80

1.6.4 VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques(1)	680 364	730 650	7,4 %
Abonnés non domestiques	14 575	NR	—
Total vendu aux abonnés (V7)	694 939	730650	5,1 %
Total vendu à d'autres services (V3)	2 383	2 211	-7,2%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6.5 AUTRES VOLUMES

	Exercice 2020 en m ³ /an	Exercice 2021 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	250	990	260 %
Volume de service (V9)	7 590	6555	-13,6 %

1.6.6 VOLUME CONSOMMÉ AUTORISÉ

	Exercice 2020 en m ³ /an	Exercice 2021 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	702 779	738 105	5%

1.7 LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **322,68 kilomètres** au 31/12/2021 (323,84 au 31/12/2020).

2 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

MODALITÉS DE TARIFICATION

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Frais d'accès au service :

18.58 € HT au 01/01/2020

18,58 € HT au 01/01/2021

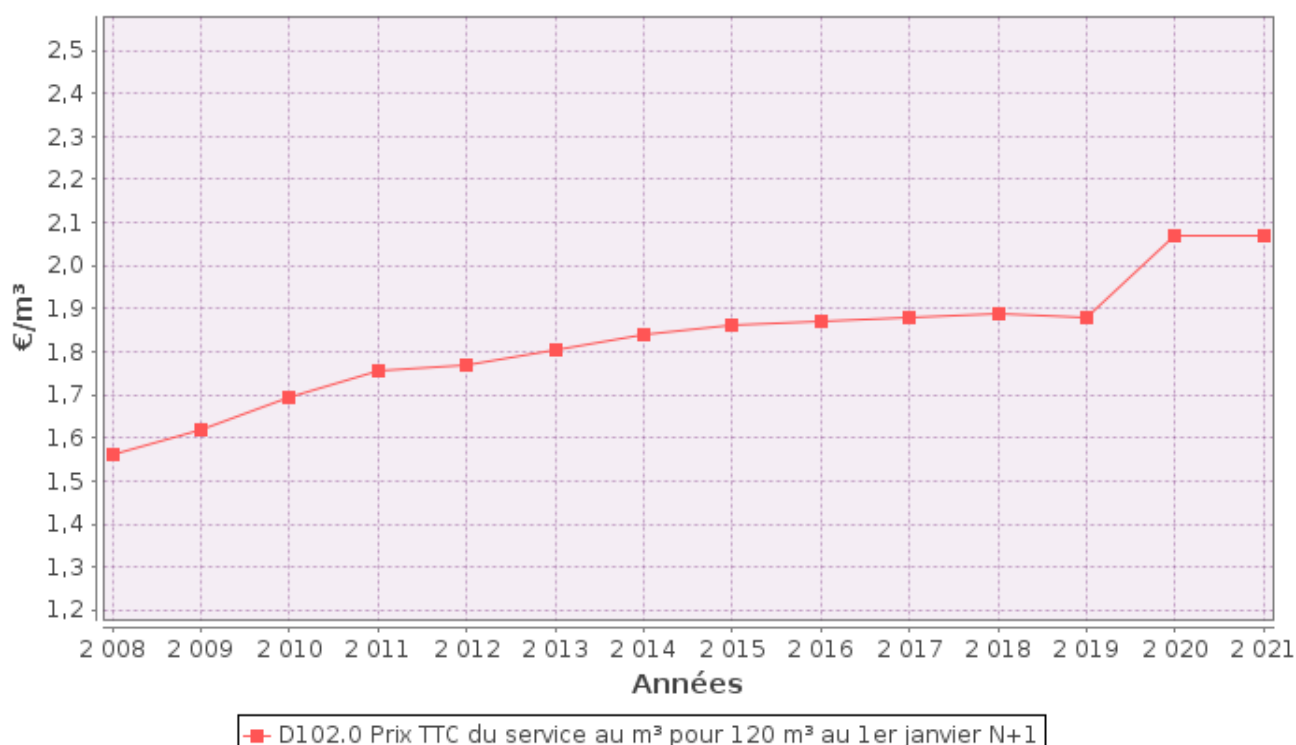
Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	40 €	40 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m ³	1,2 €/m ³	1,2 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA (2)	5,5 %	5,5 %
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,1 €/m ³	0,1 €/m ³
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m ³	0,33 €/m ³

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.1 FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	40,00	40,00	0 %
Part proportionnelle	144,00	144,00	17,6%0 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	184,00	184,00	14,7%0 %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	12,00	12,00	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	39,60	0%
Autre : Fond d'harmonisation	—	—	—%
TVA	12,96	12,96	0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	64,56	64,56	0 %
Total	248,56	248,56	0%
Prix TTC au m³	2,07	2,07	0%



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.
 La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.
 Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de **717 849 m³/an** (694 936 m³/an en 2020).

2.2 RECETTES DE LA COLLECTIVITÉ

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : **1 201 760€** (851 557€* au 31/12/2020).
 * montant actualisé par rapport au R.P.Q.S 2020

3 INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 QUALITÉ DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	37	0	38	0
Paramètres physico-chimiques	37	0	40	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	12
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		72,9%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	84%	13

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX

(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)

VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	115

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3 INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU

3.3.1 RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

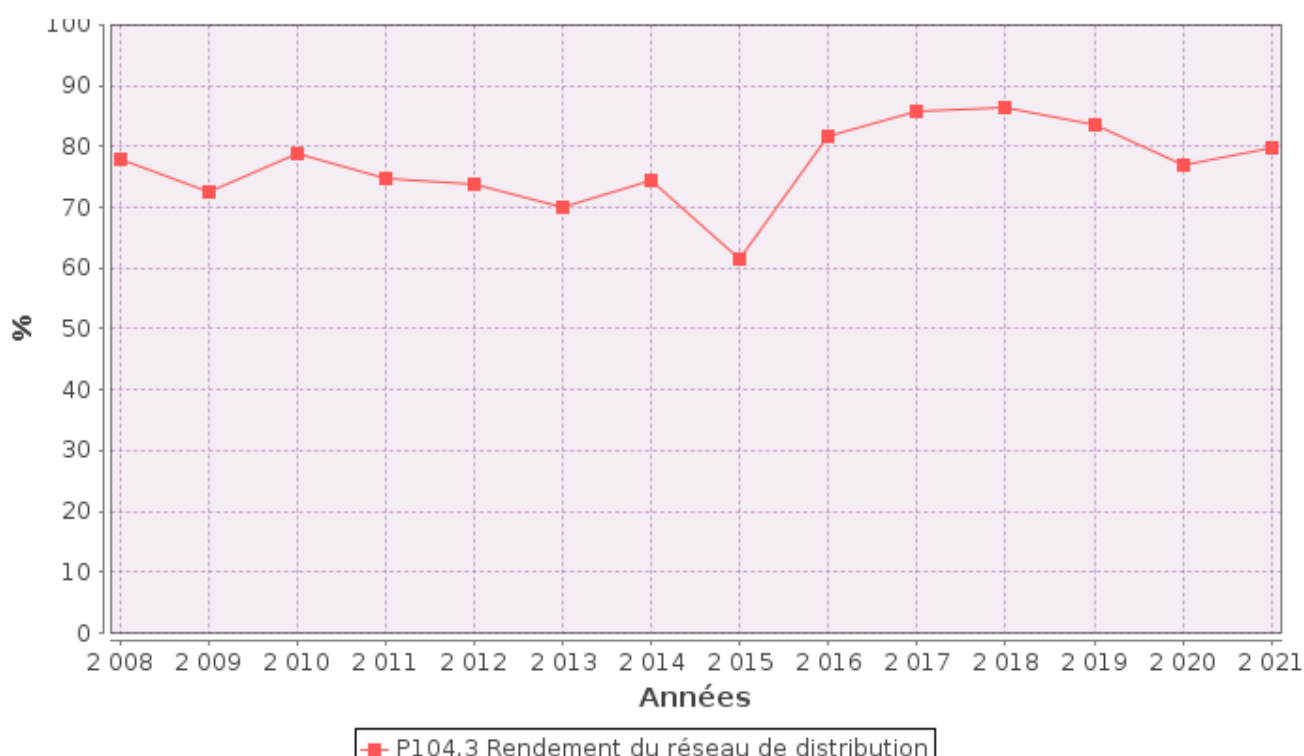
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	77 %	79,9%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	5,97	6,29
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	76 %	79,1%



3.3.2 INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,6 m³/j/km** (1,9 en 2020).

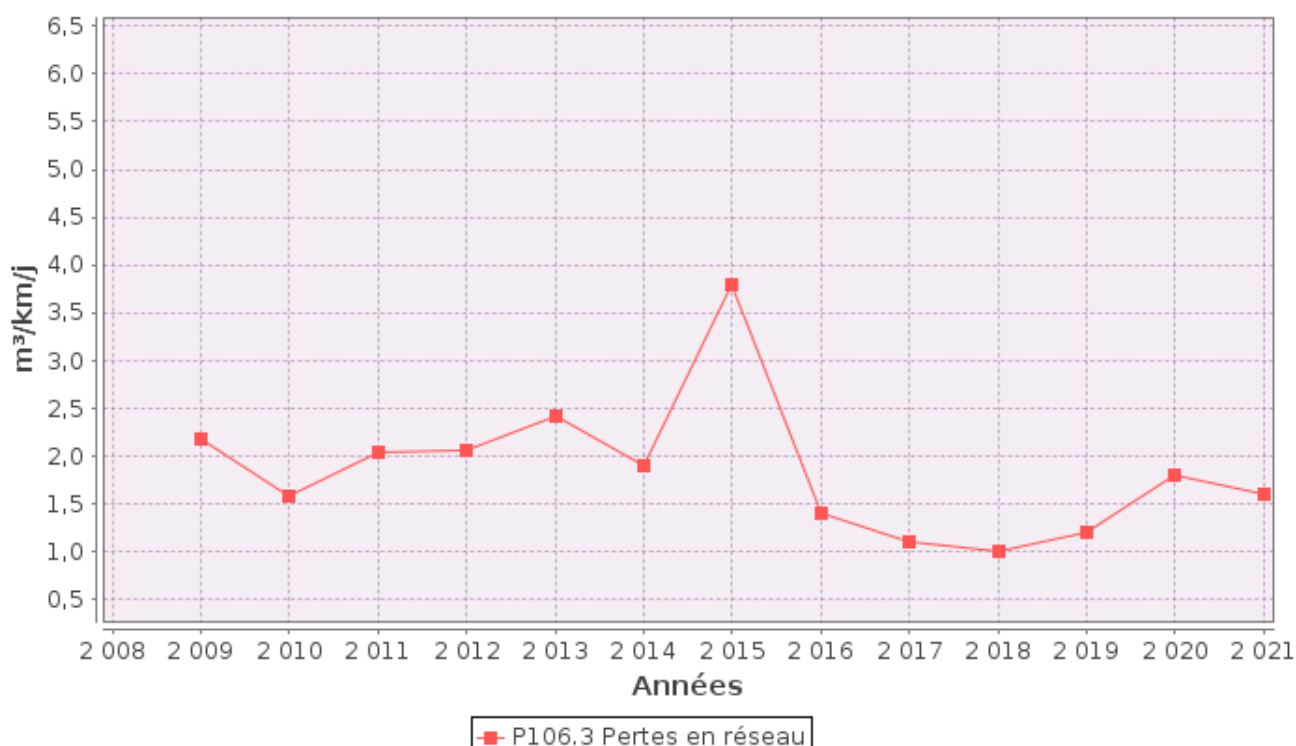
3.3.3 INDICE LINÉAIRE DE PERTES EN RÉSEAU (P106.3)

3.3.4

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de **1,6 m³/j/km** (1,8 en 2020).



3.3.5 TAUX MOYEN DE RENOUELEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)

3.3.6

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	1,7	1,2	2,377	2,61	0,193

Au cours des 5 dernières années, **8,092 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen (sur 5 dernières années) de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,5%** (0,65 % en 2020).

3.4 INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80%** (80% en 2020).

4 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1 BRANCHEMENTS EN PLOMB

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Il n'y a pas de **branchement plomb de recensés**.

4.2 MONTANTS FINANCIERS

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire en €	922 263	0
Montants des subventions en €	26 500	0

Commentaires : Mandat émis

4.3 ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	351 222	891 110
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	24 887
	en intérêts	4 278

4.4 AMORTISSEMENTS

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de **247 760 €** (383 370 € en 2020).

4.5 PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Diagnostic AEP – Étude hydraulique globale inter-service pour l'interconnexion du service et l'économie de la ressource en eau	/	/

4.6 PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Pas de programmes pluriannuels de travaux adoptés

5 ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

5.1 ABANDONS DE CRÉANCE OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

1495,97€ ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0,002€/m³** pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

5.2 OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)

Pas de convention de coopération

6 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS AEP RÉGIE VALLÉE DE L'ISLE

		Exercice 2020	Exercice 2021
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	14 242	14 218
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,07	2,07
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	77%	79,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,9	1,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,8	1,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,68%	0,5%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,002

RÉGIE DES EAUX DU SIAEPA DES VALLEES DE L'ISLE ET DE LA DRONNE

10 ZA DE LAVEAU, CS 50012 - 33230 SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES
SIRET RÉGIE EAU : 200 092 112 00024

TEL : 05 57 69 62 79

[www,siaepavi,fr](http://www.siaepavi.fr)
